

Cinq classes accueilleront 110 élèves

Les élèves de l'école primaire du Fresne-Camilly feront leur rentrée le lundi 1^{er} septembre. « **Les effectifs de l'école sont stables**, pose le maire, Jacques Landemaine. **Cinq classes accueillent 110 élèves. C'est une structure de qualité, confiée à sa directrice, Mélanie Drancey. Les projets pédagogiques ne manquent pas et se peaufineront pendant la journée de prérentrée, vendredi 29 août. Une enseignante a annoncé au mois de juin qu'elle accompagnait son mari, muté à Avignon (Vaucluse). Son poste n'est pas passé au mouvement des enseignants du premier degré, nous aurons donc quelqu'un sur l'année.** »

Un Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem) travaillera auprès des enseignants des deux classes maternelles. La majorité des enfants de l'école (plus de 90 %) fréquentent la garderie, le matin (de 7 h 30 à 8 h 30) ou/et le soir (de 16 h 30 à 18 h 30).

En mars, des travaux de rénovation énergétique

« **Nous avons un contrat pour la restauration avec la société Convivio, pour une durée de trois ans renouvelables. Elle assure une bonne prestation, avec un bon rapport qualité prix.** »

Pendant l'été, des travaux ont été effectués dans l'école, avec notamment une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR). « **Nous aurons à la rentrée deux personnes PMR, un enfant et un parent d'élève. La rambarde sera posée dans quelques jours. Nous comptons sur les vacances d'été pour commencer les travaux de rénovation énergétique de l'école, mais ce sera pour plus tard, plutôt vers le mois de mars.** »

La rénovation énergétique de l'école comprend la mise en place d'une isolation thermique extérieure et le remplacement de toutes les huisseries pour un montant HT de près de 400 000 €. « **Cette somme sera subventionnée par le Fonds vert à hauteur de 100 000 €, par la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour 76 000 € et par le SDEC (Syndicat départemental d'électrification du Calvados), pour une somme de 46 000 €** », conclut l'édile. Le reste est à la charge de la commune.





Jacques Landemaine, maire du Fresne-Camilly. Ouest-France